

## Législature 2017-2021

Séance du 27 mai 2019

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°50

#### Déchetterie régionale – Bilan 2018 et informations concernant le fonctionnement des containers enterrés

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le bilan 2018 de fonctionnement de la déchetterie régionale. Pour rappel, les Communes d'Estavayer, Sévaz, Lully, Cugy et Les Montets ont signé une convention avec l'entreprise Récupération RG SA pour l'exploitation d'une déchetterie régionale qui est en fonction depuis le début de l'année 2018 pour un bassin de population d'environ 14'000 personnes. Après une année d'exploitation, nous pouvons vous communiquer les informations suivantes :

- Le bilan est dans l'ensemble positif et la déchetterie régionale offre plusieurs avantages aux usagers comme par exemple plus de 50 heures d'ouverture par semaine, des possibilités accrues de tri, des installations modernes à l'abri des intempéries, le dépôt des sacs poubelles possible dans les installations de toutes les communes conventionnées ;
- Les quelques difficultés rencontrées se situent au niveau du changement d'habitude qui a été nécessaire chez les citoyens, des adaptations nécessaires au niveau de la circulation et du parcage lors des premiers mois de l'exploitation, des adaptations au niveau du tri du plastique ou encore le paiement des déchets organiques ;
- Au niveau de la fréquentation, environ 1'800 personnes par semaine se rendent à la déchetterie ;
- Plus de 2'200 tonnes de déchets ont été collectés dont 352 tonnes de papier ordinaire, 224 tonnes de carton, 400 tonnes de verres de différentes couleurs, 303 tonnes de déchets encombrants ou encore 519 tonnes de déchets verts ;
- Au niveau financier, l'exercice boucle presque à l'équilibre. Une présentation détaillée des comptes a été faite au Conseil communal ainsi qu'à la Commission sur la gestion des déchets. Une délégation du Conseil communal a aussi reçu M. Grandgirard, Directeur de Récupération RG SA, pour avoir le détail de certains comptes ;
- Le Conseil communal suit attentivement le fonctionnement de cette déchetterie.

Nous pouvons également vous donner les informations suivantes concernant le fonctionnement des containers enterrés :

- Après quelques problèmes de jeunesse lors du basculement vers ce système au début de l'année 2018, les containers enterrés fonctionnent bien à satisfaction des usagers. De plus, malgré les informations communiquées (tous-ménages, site internet, autocollants sur les appareils), certains usagers ont eu de la peine à respecter les règles d'utilisation ;
- Durant une période de lancement (premiers 5 mois), le Conseil communal a décidé de n'envoyer que des avertissements aux citoyens faisant mauvais usage des containers. En tout, ce sont plus de 100 avertissements qui ont été envoyés ;
- Par la suite, le Conseil communal a décidé de délivrer des amendes. Plus de 230 amendes ont été notifiées depuis la mise en œuvre des containers, essentiellement pour des containers bloqués mais aussi pour des dépôts de sacs au sol. La plupart des contrevenants reconnaissent leur tort et seuls 5 recours sont actuellement pendants auprès du Juge de Police ;

- Au niveau des utilisations, en moyenne, il y a 2'500 ouvertures par semaine. Le système est fiable et maintenant bien utilisé puisque, sur ce nombre, seulement 3 à 5 blocages sont constatés actuellement, toujours dus à une mauvaise utilisation par certains citoyens.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Dominique Aebischer, Dicastère du Domaine public